

# Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

---

## Rapport semestriel

Période close le 30 juin 2020

**États financiers semestriels**

Pour la période close le 30 juin 2020

**AVIS RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS**

Gestion de placements Barrantagh Inc., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels des Fonds. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières (Règlement 81-106), si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état. Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant du Fonds conformément aux normes des Comptables professionnels agréés. L'information financière annuelle auditée en date du 31 décembre 2020 sera présentée dans le prochain rapport sur le Fonds.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## États de la situation financière

Au 30 juin 2020 (non audité) et au 31 décembre 2019

	2020	2019
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (coût : 29 260 181 \$, 22 749 048 \$ en 2019)	30 690 726 \$	23 992 137 \$
Trésorerie	1 331 647	781 068
Souscriptions à recevoir	124 347	86 102
Dividendes à recevoir	90 600	77 538
	<b>32 237 320</b>	<b>24 936 845</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Frais de gestion à payer (note 7)	4 543	3 291
Charges à payer	61 907	101 247
Rachats à payer	669	-
	<b>67 119</b>	<b>104 538</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>32 170 201 \$</b>	<b>24 832 307 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série F	11 269 598	5 120 985
Série O	20 900 603	19 711 322
<b>Parts en circulation</b>		
Série F	1 128 561	494 676
Série O	2 069 646	1 892 241
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Série F	9,99 \$	10,35 \$
Série O	10,10	10,42

Approuvé par :

Wally Kusters (signé)

Administrateur

Marino Scarmozzino (signé)

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

### États du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité) et pour la période du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 30 juin 2019

	2020	2019
<b>Revenus</b>		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	352 721 \$	29 254 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(931 809)	-
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	187 456	30 556
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur la trésorerie	(99)	(8)
<b>Total du gain (perte) net sur les placements</b>	<b>(391 731)</b>	<b>59 802</b>
Autres revenus		
Autres revenus	15 736	851
Gain (perte) de change sur la trésorerie	244	-
<b>Total des autres revenus</b>	<b>15 980</b>	<b>851</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>(375 751)</b>	<b>60 653</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	38 230	298
Droits de garde	3 365	347
Frais de tenue de registres	17 636	4 727
Frais d'administration	36 204	6 054
Frais et charges liés au Comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transactions (note 3)	18 494	6 847
Honoraires d'audit	4 919	1 430
Frais juridiques	26 420	1 986
<b>Total des charges</b>	<b>145 268</b>	<b>21 689</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(521 019)</b>	<b>38 964</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série F	252 238	5 562
Série O	(773 257)	33 402
<b>Nombre moyen pondéré de parts</b>		
Série F	776 601	19 220
Série O	1 987 494	231 447
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série</b>		
Série F	0,32 \$	0,29 \$
Série O	(0,39) \$	0,14 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité) et pour la période du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 30 juin 2019

	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Série F		Série O		TOTAL – FONDS	
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>5 120 985 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>19 711 322 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>24 832 307 \$</b>	<b>- \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	252 238	5 562	(773 257)	33 402	(521 019)	38 964
<b>Transactions sur parts rachetables</b>						
Produit de l'émission de parts rachetables	6 736 824	432 600	3 134 366	5 050 000	9 871 190	5 482 600
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-
Rachat de parts rachetables	(840 449)	-	(1 171 828)	-	(2 012 277)	-
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	5 896 375	432 600	1 962 538	5 050 000	7 858 913	5 482 600
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>6 148 613</b>	<b>438 162</b>	<b>1 189 281</b>	<b>5 083 402</b>	<b>7 337 894</b>	<b>5 521 564</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>11 269 598</b>	<b>-</b>	<b>20 900 603</b>	<b>-</b>	<b>32 170 201</b>	<b>-</b>

Transactions sur parts rachetables	2020	2019	2020	2019
	Série F		Série O	
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	494 676	-	1 892 241	-
Parts rachetables émises	724 420	43 566	317 718	505 000
Parts rachetables émises au réinvestissement	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	(90 535)	-	(140 313)	-
<b>Parts rachetables en circulation à la clôture de la période</b>	<b>1 128 561</b>	<b>43 566</b>	<b>2 069 646</b>	<b>505 000</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité) et pour la période du 15 avril 2019 (date d'entrée en activité) au 30 juin 2019

	2020	2019
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>781 068 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(521 019)	38 964
Ajustements :		
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie	99	8
(Gain) perte net réalisé sur les placements	931 809	-
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(187 456)	(30 556)
Achats de placements	(11 759 946)	(4 966 277)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	4 317 004	-
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(13 062)	(17 083)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	1 252	298
Augmentation (diminution) des charges à payer	(39 340)	14 545
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(7 270 659)</b>	<b>(4 960 101)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	9 832 945	5 452 600
Charges liées au rachat de parts rachetables	(2 011 608)	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>7 821 337</b>	<b>5 452 600</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>550 678</b>	<b>492 499</b>
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(99)	(8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>1 331 647</b>	<b>492 491</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie :</b>		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	262 121	12 171

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH**
**Inventaire du portefeuille**
*Au 30 juin 2020 (non audité)*

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Actif net (%)
<b>Industrie</b>				
72 403	Groupe Aecon Inc.	1 272 796	1 068 668	
50 464	Andlauer Healthcare Group Inc.	941 681	1 852 533	
33 801	Badger Daylighting Ltd.	1 329 812	1 004 566	
7 902	Boyd Group Services Inc.	1 611 263	1 596 757	
22 496	Calian Group Ltd.	897 042	1 233 456	
11 369	Cargojet Inc.	1 160 185	1 819 040	
44 342	Morneau Shepell Inc.	1 412 018	1 405 198	
84 818	People Corp.	717 223	765 907	
		<b>9 342 020</b>	<b>10 746 125</b>	<b>33,4 %</b>
<b>Biens de consommation de base</b>				
47 319	Jamieson Wellness Inc.	1 171 820	1 683 610	
44 598	North West Co Inc.	1 231 073	1 323 669	
13 000	Premium Brands Holdings Corp.	1 167 632	1 125 800	
84 600	Primo Water Corp.	1 400 545	1 576 098	
		<b>4 971 070</b>	<b>5 709 177</b>	<b>17,7 %</b>
<b>Énergie</b>				
60 071	Gibson Energy Inc.	1 317 451	1 269 300	
33 108	Corporation Parkland	1 347 863	1 116 071	
851 637	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	967 947	698 342	
		<b>3 633 261</b>	<b>3 083 713</b>	<b>9,6 %</b>
<b>Immobilier</b>				
69 091	Minto Apartment Real Estate Investment Trust	1 456 790	1 374 911	
402 512	StorageVault Canada Inc.	1 283 420	1 284 013	
83 910	Summit Industrial Income Real Estate Investment Trust	927 531	960 770	
		<b>3 667 741</b>	<b>3 619 694</b>	<b>11,3 %</b>
<b>Services aux collectivités</b>				
43 008	Borex inc.	995 132	1 328 947	
115 018	Superior Plus Corp.	1 384 135	1 279 000	
68 565	TransAlta Renewables Inc.	954 939	1 000 363	
		<b>3 334 206</b>	<b>3 608 310</b>	<b>11,2 %</b>
<b>Matériaux</b>				
81 504	Altius Minerals Corp.	908 347	793 849	
86 909	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	1 395 719	1 041 170	
		<b>2 304 066</b>	<b>1 835 019</b>	<b>5,7 %</b>
<b>Finance</b>				
21 378	Trisura Group Ltd.	853 449	1 309 403	
		<b>853 449</b>	<b>1 309 403</b>	<b>4,1 %</b>
<b>Consommation discrétionnaire</b>				
421 235	Diversified Royalty Corp.	1 188 145	779 285	
		<b>1 188 145</b>	<b>779 285</b>	<b>2,4 %</b>
		<b>29 293 958</b>	<b>30 690 726</b>	<b>95,4 %</b>
	Coûts de transactions (note 3)	(33 777)		
	<b>Total des placements</b>	<b>29 260 181</b>	<b>30 690 726</b>	<b>95,4 %</b>
	<b>Autres éléments d'actif (de passif) net</b>		<b>1 479 475</b>	<b>4,6 %</b>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>32 170 201</b>	<b>100,0 %</b>

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)

---

### 1. Renseignements généraux

Le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement créée en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 avril 2019. Le Fonds est entré en activité le 15 avril 2019. L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

L'adresse du siège social du Fonds est le 100, Yonge Street, bureau 1700, Toronto (Ontario), Canada M5C 2W1.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (le « gestionnaire ») fournit des services de conseil en placement et assure la prestation de tous les services généraux de gestion et d'administration quotidiens requis par le Fonds. En tant que conseiller en valeurs du Fonds, le gestionnaire s'occupe de la gestion du portefeuille de placements du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, le fiduciaire et l'administrateur du Fonds.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 10 août 2020.

### 2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS), notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

### 3. Principales méthodes comptables

#### *Instruments financiers*

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements, la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, les frais de gestion à payer et les charges à payer. Le Fonds comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur majorée des coûts de transactions. Selon le modèle économique du Fonds, les actifs et passifs financiers sont gérés dans l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente d'actifs. Les décisions de placement, ainsi que les gains et les pertes, sont fonction de la juste valeur. Le modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les placements et les dérivés, le cas échéant, sont classés et évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9).

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué au prix de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### *Évaluation des placements*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le prix coté sur un marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des circonstances en cause.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués selon leur cours de clôture à la date d'évaluation.
- b) Les titres non inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont plutôt évalués selon le cours publié et couramment utilisé ou selon un prix que le gestionnaire du Fonds concerné estime correspondre à la juste valeur.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

*Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)*

---

- c) Les placements à court terme sont, quant à eux, évalués au coût amorti, qui est similaire à la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces placements.
- d) Enfin, les parts de fonds communs de placement sont évaluées selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation du fonds concerné.

### *Transactions sur titres, comptabilisation des revenus et coûts de transactions*

Les transactions sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sur les transactions de placement sont calculés sur la base du coût moyen. Les gains et les pertes latents correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen.

Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transactions sont comptabilisés en tant que coût des placements achetés ou en tant que diminution des produits reçus à la vente d'un placement. Ces coûts sont immédiatement passés en charges à l'état du résultat global.

### *Montants à recevoir pour les placements vendus et montants à payer pour les placements achetés*

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les montants à payer pour les placements achetés représentent les transactions de placement dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti, qui avoisine la juste valeur.

### *Trésorerie*

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes et les découverts bancaires, qui, le cas échéant, sont comptabilisés en tant que passif courant dans l'état de la situation financière.

### *Autres actifs et passifs*

Les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés et évalués au coût amorti, tandis que les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti. Les autres actifs et passifs ont une échéance à court terme; leur coût amorti se rapproche donc de leur juste valeur.

### *Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables*

Conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32) les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, sont classées comme passifs financiers. Toutefois, elles peuvent être présentées comme des instruments de capitaux propres si certaines conditions sont respectées. Selon les IFRS, les parts rachetables qui comportent une obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard des parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. La clause de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle du Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est classé dans les passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

### *Conversion de devises*

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

- a) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- b) Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- c) Les gains et les pertes de change provenant de la conversion sont inscrits dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) net de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)

---

### *Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités*

Les variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans les états du résultat global, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour chaque catégorie de parts.

### *Évaluation des parts*

Une valeur liquidative distincte est calculée chaque date d'évaluation pour chaque série de parts du Fonds. Chaque jour ouvrable du gestionnaire qui est également un jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une date d'évaluation. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa quote-part de l'actif et du passif qui est exclusivement imputable à cette série.

Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. Les autres charges, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

### *Impôt*

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Toutefois, les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts sont assujettis à l'impôt. Les impôts sur les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts peuvent généralement être recouverts en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la Loi et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu au moment du rachat.

Au 31 décembre 2019, le Fonds avait accumulé 258 219 \$ de pertes en capital pouvant être reportées et n'avait aucune perte autre qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment, tandis que les pertes autres qu'en capital peuvent l'être sur 20 ans.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

### *Répartition des produits et des charges*

Les gains (pertes) réalisés, la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, les revenus et les charges communs à l'ensemble du Fonds sont répartis tous les jours entre chaque série, en fonction de la quote-part de la valeur liquidative représentée par chacune d'elles. La quote-part de chaque série correspond à la somme des transactions sur parts nettes de la série le jour visé et de la valeur liquidative de la série le jour précédent. Les revenus et les charges propres à une série particulière sont comptabilisés séparément et n'ont pas d'incidence sur la valeur liquidative des autres séries.

### *Estimations comptables et hypothèses*

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers comprennent l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et le classement des actifs et passifs financiers.

Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### *Entité d'investissement*

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés* et de ses modifications, car il satisfait aux critères suivants :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion d'investissements;

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)

- il a déclaré à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

En tant qu'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il doit plutôt évaluer ces placements à la JVRN.

### 4. Évaluation à la juste valeur

Le Fonds évalue ses placements à la juste valeur. Ceux-ci sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs dont l'ordre prioritaire est fondé sur la transparence des données utilisées par la technique d'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement, fasse des estimations ou utilise des techniques d'évaluation, et ce, dans une large mesure.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles a un effet significatif sur l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, une fourchette de justes valeurs est présentée dans les états financiers.

#### Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs suivant présente l'information sur les actifs du Fonds qui ont été évalués à la juste valeur :

Au 30 juin 2020

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	30 690 726	–	–	30 690 726
Total des placements	30 690 726	–	–	30 690 726

Au 31 décembre 2019

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	23 992 137	–	–	23 992 137
Total des placements	23 992 137	–	–	23 992 137

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont effectuées régulièrement. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou 3, selon le cas.

#### Transferts d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2019.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)

### Évaluation des instruments financiers de niveau 3

Le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période close le 30 juin 2020, ni au cours de celle-ci.

### 5. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de séries F et O. Les parts de séries F et O sont offertes aux investisseurs approuvés par le gestionnaire qui ont investi un montant minimal négocié en vertu d'une convention de souscription.

Les parts rachetables sont émises et rachetées au gré du porteur selon la valeur liquidative par part du Fonds au moment de l'émission ou du rachat. La valeur liquidative par part du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre total de parts rachetables en circulation de cette série.

Les parts rachetables sont comptabilisées au prix de rachat qui serait à payer au porteur à la date de clôture si ce dernier exerçait son droit d'en demander le rachat. Lorsque des parts sont rachetées au gré du porteur, ce dernier reçoit un montant correspondant à la quote-part de la valeur liquidative, soit la valeur liquidative par part du Fonds. Les transactions pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions du Fonds provenant des revenus de placement et des gains en capital réalisés sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds à leur valeur liquidative par part à la date de distribution, sauf si un porteur de parts a expressément demandé par écrit de recevoir ses distributions en trésorerie.

Le tableau ci-après indique le nombre total de parts en circulation aux 30 juin 2020 et 2019.

	2020	2019	2020	2019
	Catégorie F		Catégorie O	
<b>Transactions sur parts rachetables</b>				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	494 676	–	1 892 241	–
Parts rachetables émises	724 420	43 566	317 718	548 566
Parts rachetables émises au réinvestissement	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(90 535)	–	(140 313)	–
<b>Parts rachetables en circulation à la clôture de la période</b>	<b>1 128 561</b>	<b>43 566</b>	<b>2 069 646</b>	<b>548 566</b>

### 6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, soit les risques de marché, qui comprennent le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de crédit.

Le programme de gestion du risque global du Fonds vise à maximiser les rendements en fonction du risque auquel le Fonds est exposé et à réduire l'incidence négative potentielle de la nature imprévisible des marchés financiers sur la performance financière du Fonds.

La conjoncture économique et les conditions du marché, comme les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les changements dans les lois et la conjoncture politique nationale et internationale peuvent avoir une incidence sur la performance des activités du Fonds. Ces facteurs peuvent influencer les prix des titres et leur volatilité ainsi que la liquidité des placements du Fonds. Une volatilité ou une illiquidité inattendue pourrait nuire à la rentabilité du Fonds ou même engendrer des pertes.

La valeur des placements pourrait changer en raison d'un ou de plusieurs risques liés aux instruments financiers suivants :

La pandémie de COVID-19 a bouleversé les marchés partout dans le monde, et les répercussions à long terme sont toujours incertaines. La crise pourrait avoir un effet négatif sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)

### Autre risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

Les placements du Fonds sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés financiers. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers détenus par le Fonds correspond à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres conformément aux limites établies, et le risque de marché est géré au moyen d'une diversification des placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

L'exposition du Fonds à l'autre risque de prix au 30 juin 2020 est indiquée ci-après.

	30 juin 2020	
	Juste valeur	% de l'actif net
Actions	30 690 726 \$	95,4 %

Si la juste valeur des placements en actions détenus par le Fonds au 30 juin 2020 avait augmenté ou diminué de 5,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 1 534 536 \$.

### Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt n'exposent pas le Fonds à un risque important.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'instruments financiers ou d'opérations conclues par le Fonds libellés en monnaies étrangères fluctue en raison de la fluctuation des taux de change. Le Fonds détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, qui sont uniquement libellés en dollars canadiens. Le risque de change des Fonds était donc nul au 30 juin 2020.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte résulte de l'incapacité d'un émetteur ou d'une partie à un instrument financier de respecter ses obligations financières. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme minimal. Le paiement d'un achat de titres est effectué au moment de leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 30 juin 2020, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit était limitée à la trésorerie et aux créances.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne puisse pas disposer de trésorerie suffisante pour remplir ses obligations à leur échéance ou qu'il puisse uniquement les remplir selon des modalités nettement désavantageuses.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Ces dernières sont rachetables à vue au prix équivalent à la valeur liquidative par part en vigueur.

Le Fonds gère ce risque en investissant la plupart de ses actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs et dont il peut facilement se départir. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie suffisante pour préserver la liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

L'échéance contractuelle des passifs financiers du Fonds est de moins de trois mois.

# FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

## Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)

### Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers dont les caractéristiques sont similaires et qui sont touchés de façon semblable par des changements de conjoncture économique ou autres. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actif dans l'inventaire du portefeuille.

Secteur d'activité	Pourcentage du total des actions	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Industrie	33,4	32,2
Biens de consommation de base	17,7	15,2
Immobilier	11,3	9,5
Services aux collectivités	11,2	9,7
Énergie	9,6	16,6
Matériaux	5,7	6,7
Finance	4,1	2,7
Consommation discrétionnaire	2,4	4,0
Total	95,4	96,6

### Gestion du risque lié au capital

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe particulière en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, mis à part des exigences de souscription minimale. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement.

## 7. Transactions avec des parties liées

### (a) Frais de gestion

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels pour fournir des services tels que la gestion des placements, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale.

Les frais de gestion des parts de série F sont versés au Fonds à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série F du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, et sont payables mensuellement, à terme échu.

Les frais de gestion des parts de série O sont négociés entre chaque porteur de parts et le gestionnaire à un taux annuel maximal de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série O du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, sont payables mensuellement ou trimestriellement et peuvent être modifiés de temps à autre. Les frais de gestion des parts de série O sont payés directement par le porteur de parts, et non par le Fonds.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

### (b) Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable du paiement de ses propres charges d'exploitation, qui comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais relatifs à la préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes, ainsi que de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, s'appliquant à ces charges.

Il s'occupe aussi du paiement des frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI). Les membres du CEI reçoivent une rémunération annuelle de 8 000 \$, et son président est payé 12 000 \$ par année.

# **FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH**

## **Notes annexes**

*Pour la période close le 30 juin 2020 (non audité)*

---

- (c) Aucune part du Fonds n'est détenue par des dirigeants, des administrateurs ou par des personnes ou des entités liées au gestionnaire.